

Objet d Mise en œuvre de 30 représentations de la pièce Née **un 17 octobre**

PJ : annexe : Dossier pédagogique et Fiche technique

Le SG-CIPDR a conventionné avec la compagnie Kalaam une série de **30 représentations de la pièce « Née un 17 octobre » sur la période septembre 2019 - décembre 2020.**

A travers l'évènement occulté du 17 octobre 1961, trois générations réécrivent une histoire récente de la France et soulèvent des questionnements toujours à vif : la transformation du monde du travail, les rapports identitaires, le récit familial et national au travers de parcours issus de l'immigration. La pièce raconte comment les non-dits peuvent être déliés et comment une voie d'apaisement peut s'ouvrir si on se sert de la mémoire comme récit commun positif.

D'une durée de 1 h 10, elle est suivie d'un échange avec le public d'environ 30 minutes. Elle s'adresse aux jeunes de 13 à 25 ans, en particulier issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et quartiers de reconquête républicaine, jeunes PJJ, décrocheurs.

Le spectacle n'a pas de contrainte de jauge ; la seule contrainte étant la capacité d'accueil de la salle.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des acteurs de la société civile dans la production de contre-discours inscrit dans le plan national de prévention de la radicalisation annoncé par le Premier ministre le 23 février 2018, et dans le cadre du bilan du CIPDR du 11 avril 2019.

Cette convention prévoit le financement par le FIPD, au niveau central, **de 30 représentations sur le territoire national.** Elle précise les conditions matérielles et financières des représentations de la pièce dans chaque département.

Pour chaque représentation financée par le FIPD, **un co-financier** (un de vos partenaires tiers, une collectivité territoriale ou un établissement public local, une caisse d'allocation familiale, ou tout autre financeur) devra **participer financièrement à hauteur de 500, 00 € TTC.**

Mode opératoire

Les représentations se feront de préférence dans un théâtre. Aucun financement spécifique n'est prévu au plan central pour les frais engendrés par la mise à disposition du théâtre.

Une fois le co-financier trouvé, un coordinateur ad-hoc sera chargé d'être l'interlocuteur unique du tourneur, qui organise la tournée de la pièce afin d'en fixer la date et le lieu.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la préfecture au mail suivant : pref-fipd@haut-rhin.gouv.fr , nous ferons le relais.